

Plusieurs de nos propositions contribueront à étendre et à renforcer la mission industrielle du ministère de l'Industrie et du Commerce. Il deviendra alors très utile de séparer cette mission du rôle commercial du ministère et de nommer un sous-ministre de l'Industrie. Cette réorganisation serait nécessaire pour donner une direction plus ferme à cette plus grande mission, et pour assurer la coordination de ses services.

La liste des propositions mentionnées ci-dessus contient les éléments principaux de ce que le Comité considère être, en 1977, une œuvre inachevée. Nous sommes convaincus que si le gouvernement agit rapidement pour terminer ce travail, le Canada disposera des instruments, des mécanismes et des institutions nécessaires à la mise en application d'une politique scientifique cohérente et dynamique.

LE RÔLE FUTUR DES PARLEMENTAIRES

Avec la publication de ce volume, le Comité estime s'être acquitté de son mandat. Nous pensons que le travail que nous avons accompli au cours de ces dernières années a eu d'importantes répercussions, non seulement dans les milieux gouvernementaux, mais aussi auprès des scientifiques, des ingénieurs et des hommes d'affaires. Nous avons reçu un grand nombre de déclarations en ce sens.

Beaucoup de Canadiens considèrent que le rôle des parlementaires à l'égard de la politique scientifique est de première importance. C'est aussi l'opinion qui prévaut dans la plupart des autres pays industrialisés, où les parlements ont établi des comités spéciaux ou permanents pour étudier les questions de politique scientifique. Il n'y a là rien d'étonnant puisque la science, la technologie et les innovations modifient de maintes façons la vie quotidienne des citoyens et, à long terme, l'avenir des nations. Si les générations à venir ne veulent pas être victimes d'un retard technologique grandissant ni être dominées par la technologie, elles devront surveiller l'orientation de leur effort scientifique d'une façon beaucoup plus soutenue que nous l'avons fait dans le passé. Tous les citoyens et tous les groupes doivent assumer cette responsabilité, mais les parlementaires ont des obligations plus évidentes et immédiates à cet égard. En 1973 nous avons recommandé que la Chambre des communes joue un rôle plus actif dans le domaine de la politique scientifique. Elle reste encore l'une des rares institutions parlementaires du monde occidental à ne pas posséder de comité permanent pour étudier ces questions capitales. Nous espérons que cette lacune sera bientôt comblée.

Déjà au cours de notre première enquête, un grand nombre de témoins avaient souhaité que le Sénat continue à s'intéresser à la politique scientifique canadienne même après le démembrement de notre comité spécial. Déjà